



PLATEAU DE L'AUBRAC

Comité de pilotage
Natura 2000



L'Aubrac Lozérien
NATURA 2000 Plateau de l'Aubrac
Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac



PLATEAU DE L'AUBRAC

Comité de pilotage Natura 2000

Ordre du jour :

- Point sur le transferts de compétences entre DDT et Région
- Natura 2000 : rappels
- Bilan 2023 et programmation 2024
- Projets menés par d'autres structures et répondant au Docob



Gestion des sites Natura 2000 terrestres

Nouveau cadre de gouvernance

- Le dispositif Natura 2000
- Le transfert de compétence à la Région
- Le portage par les collectivités



Crédit photo: Agence MTDA



Le dispositif Natura 2000

Réseau européen de sites naturels remarquables

- Rareté / fragilité de certaines espèces et de leurs habitats.

Origine

- Directive Habitat 1992 et ses annexes (I : habitats naturels ; II : espèces)
- Directive oiseaux 1979

Objectif

- Maintenir ou rétablir, dans un état de conservation favorable, les habitats naturels et les habitats d'espèces concernés
- **Concilier** préservation et maintien des activités humaines, économiques et sociales

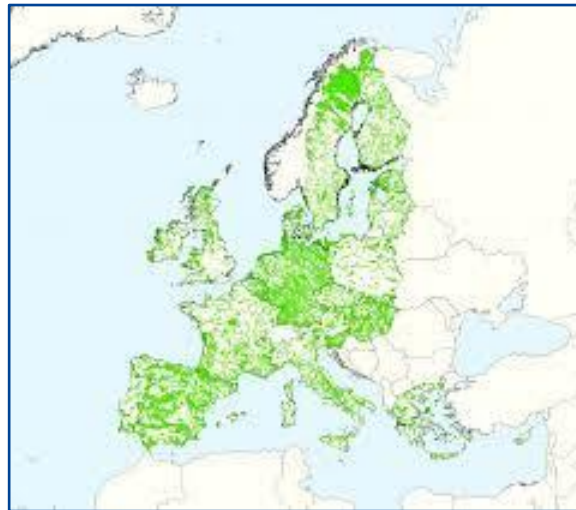


Natura 2000 n'est pas un sanctuaire de nature où toute activité humaine serait à proscrire

Le dispositif Natura 2000

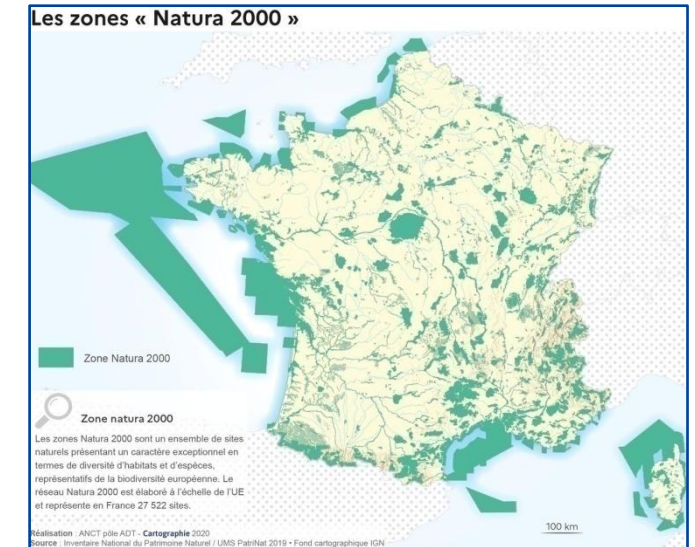
En Europe :

- 30 000 sites
- 18% du territoire

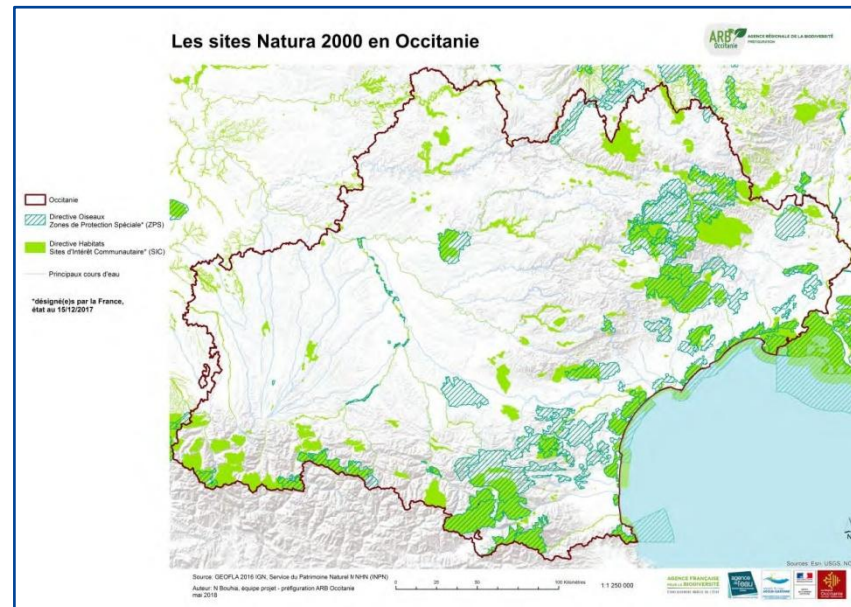


En France :

- 1 800 sites
- 13%



Les sites Natura 2000 en Occitanie



En Occitanie :

- 250 sites
- 18%



La gestion des sites Natura 2000

Une obligation de résultats, pas de moyens

- Concilier préservation du milieu et activités humaines
- Chaque Etat choisit son mode de gestion des sites

En France, une démarche concertée et contractuelle

- COPIL et DOCOB
- Portage par les collectivités encouragé

Une autorité administrative garante de la bonne gestion des sites

- L'Etat jusqu'à fin 2022
- La Région depuis le 1^{er} janvier 2023



La gestion des sites Natura 2000

Des actions d'animation

- information / communication / sensibilisation
- en régie ou externalisées

Des actions de préservation / restauration

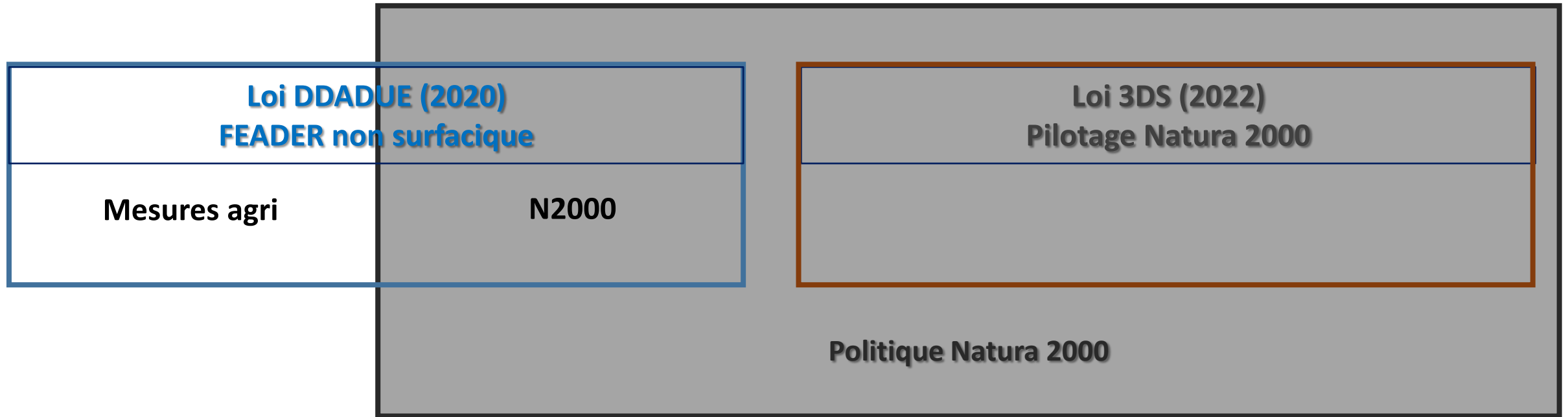
- contractuelles ou non
- en régie ou porteurs de projet public / privé

Des études et suivis scientifiques

- ciblées sur habitats et espèces IC du site
- en régie ou externalisées



Le transfert de compétences à la Région



Décret du 30 décembre 2022 relatif à la décentralisation de la gestion des sites Natura 2000 exclusivement terrestres





Missions relatives à la politique Natura 2000 Décentralisation de la gestion des sites 100% terrestres aux régions

Missions conservées par l'Etat

Décentralisation aux Régions

DESIGNATION DES SITES

INTERFACE AVEC LA COMMISSION

- Rapportage
- Gestion du contentieux

GESTION DES SITES 100% TERRESTRES

COFIL

- Création
- A défaut de collectivité locale (CL), présidence

DOCOB

- A défaut de CL, élaboration et suivi de la mise en œuvre
- approbation du DOCOB
- suivi des chartes

FINANCEMENT

des mesures d'accompagnement et de gestion du site

- Co-financement en contrepartie des fonds européens (FEADER, FEDER)
 - Instruction financière des dossiers
- FEADER : répartition issue du comité Etat-Régions FEADER du 30/10/2019

Animation des sites

Contrats Natura 2000
forestiers et ni-agricoles
ni-forestiers

MAEC

EVALUATION DES INCIDENCES N2000

(Volet régalien)

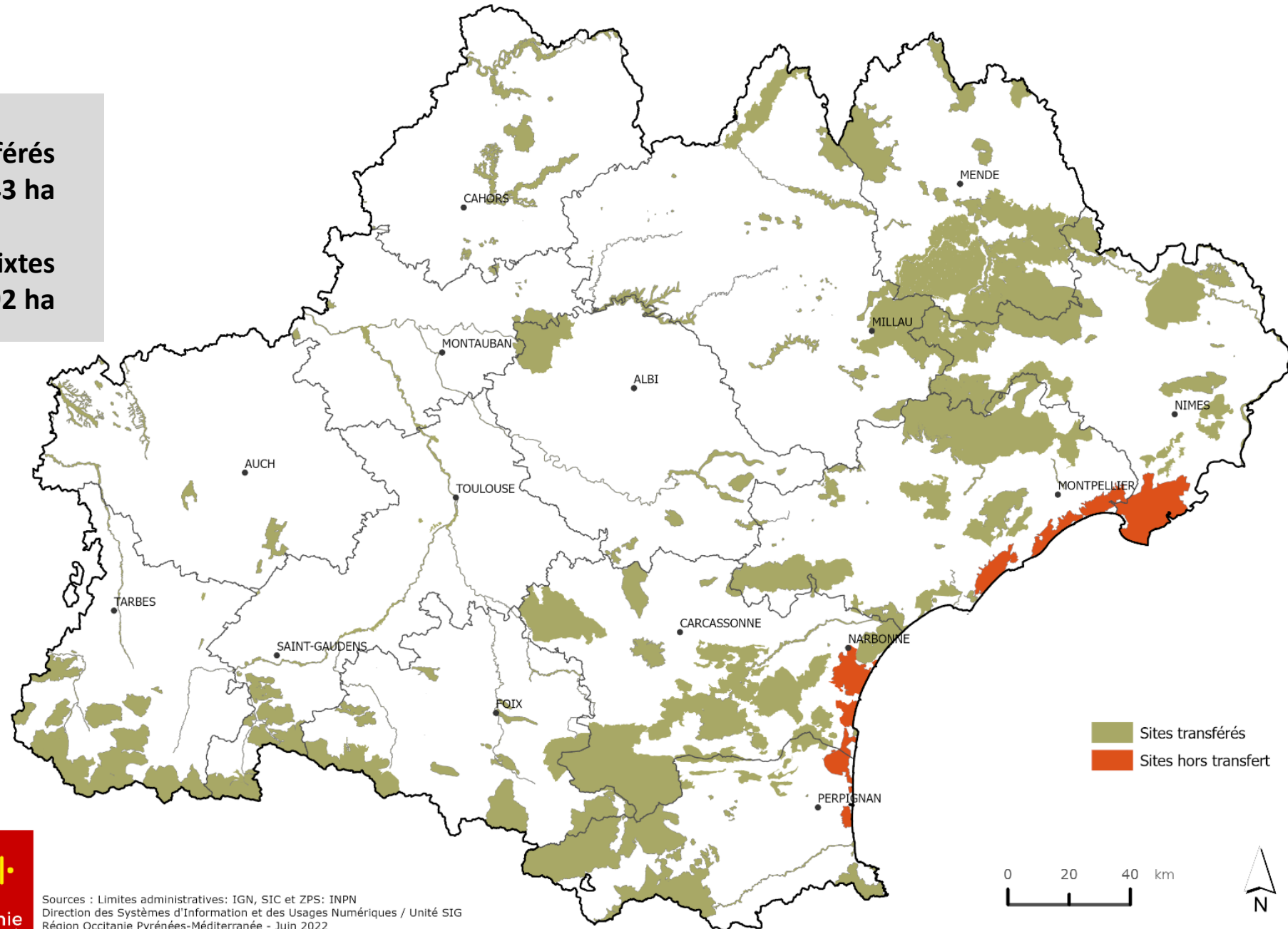
GESTION DES SITES MAJORITAIREMENT TERRESTRES

GESTION DES SITES MARINS

Sites Natura 2000 terrestres (Directives Oiseaux et Habitats) en Occitanie

221 sites transférés
1 672 443 ha

17 sites mixtes
142 592 ha



L'organisation en Occitanie

Responsable de service
Nathalie LAMANDE
(Montpellier)

Pôle administratif

*3 instructeurs et instructrices (déb.
2024)*

2 à Montpellier

1 à Toulouse

1 assistante/gestionnaire (Montpellier)

Pôle Technique

7 chargé(e)s de projets

1 à Montpellier

1 à Millau

2 à Toulouse

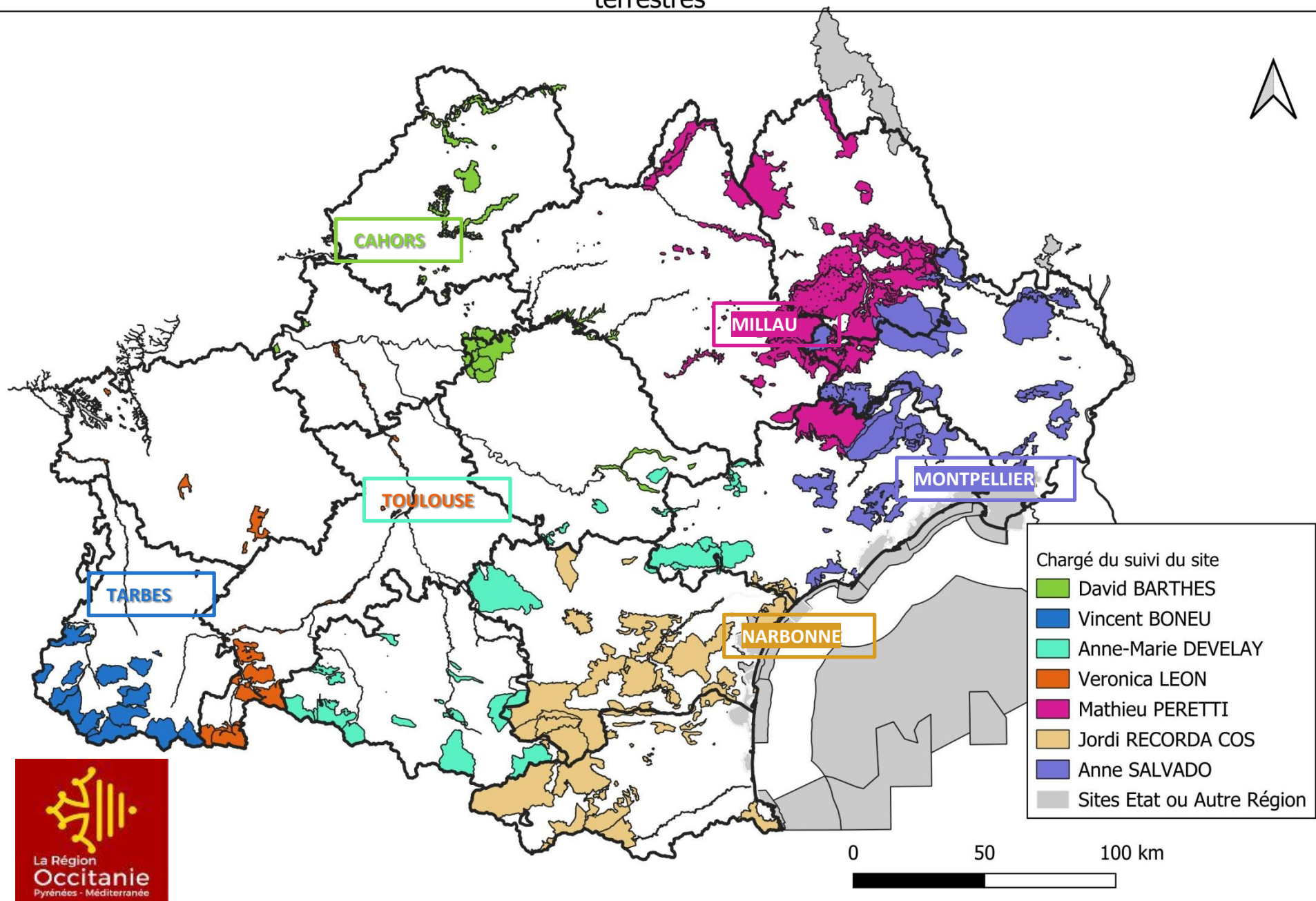
1 à Narbonne

1 à Cahors

1 à Tarbes



Répartition géographique des agents de la Région Occitanie en charge du pilotage des sites Natura 2000 terrestres



Les conséquences de la décentralisation

Jusqu'au 31/12/2022

- Autorité administrative = **Etat** (DDT)
- Structure porteuse = collectivité locale ou à défaut DDT (sites « orphelins »)
- Animation → en régie et/ou externalisée (portage collectivité) ou marché public (sites orphelins)

Depuis le 01/01/2023

- Autorité administrative = **Région Occitanie**
- Structure porteuse = collectivité locale ou, à défaut, la Région Occitanie (sites orphelins)
- Animation → en régie et/ou externalisée (portage collectivité) ou **marché public régional pluriannuel** (procédure formalisée)



Les rôles de chacun

Le COPIL et sa présidence

- Organe **décisionnel**, garant de la **concertation** locale
- **Relais** auprès des acteurs du territoire
- **Pilote** mise en œuvre et suivi actions du DOCOB (oriente, priorise, évalue...)

La structure porteuse

- **Assistance administrative** pour le compte du COPIL (organisation COPIL, demandes de financement, marchés sous-traitance...)
- Mise en œuvre des actions **d'information, communication, sensibilisation** du DOCOB
- **Missions techniques** (prospection, accompagnement technique et administrative des contrats, suivis scientifiques, appui à l'évaluation des incidences...)
- Bilan annuel des actions, programmes prévisionnels, évolutions du DOCOB le cas échéant



Les rôles de chacun

L'autorité administrative / autorité de gestion Région

- **Garante** de la bonne mise en œuvre du dispositif / objectifs du site
- Conduit la **procédure de désignation** des collectivités porteuse et présidences COPIL
- Dirige les démarches **d'évaluation et révision** des DOCOB
- Pilote les dialogues de **gestion budgétaire** annuels avec les structures porteuses et **finance** les programmes et actions contractuelles
- **Instruit les demandes d'aides** du FEADER (animation et contrats) et **contrôle** leur bonne exécution
- Conduit les procédures de **marchés publics** (sites orphelins)
- Assure **l'accompagnement technique, administratif et réglementaire** auprès des collectivités animatrices



Merci de votre attention





Site Natura 2000 « **PLATEAU DE L'AUBRAC** »

FR 910 1352
Directive « habitat Faune Flore »

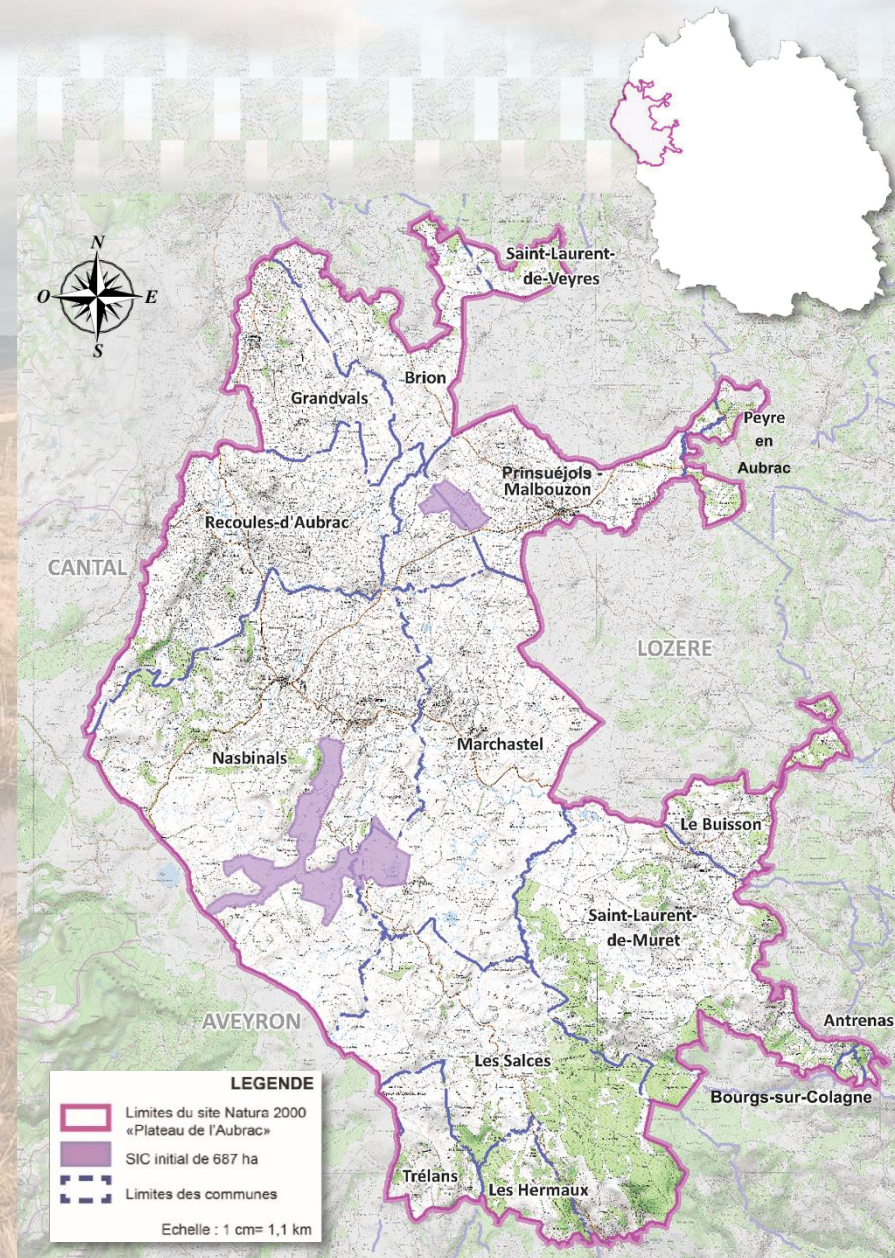
Périmètre : 15 communes / 25 475 ha

Président du Copil :
Mr Bernard BASTIDE (2009 – en cours)

Structure opératrice et animatrice du site :
CC des Hautes Terres de l'Aubrac
Présidée par Alain ASTRUC (2017 – en cours)

Validation du Docob :
Décembre 2012

 **11^{ème} année d'animation (2023)**



Une richesse reconnue !

> **12 espèces d'intérêt communautaire**

Ligulaire de Sibérie

Fluteau nageant

Chabot

Lamproie de Planer

Ecrevisse à pattes blanches

Mulette perlière

Loutre d'Europe

Petit Rhinolophe

Grand Murin

Murin à oreilles échancrées

Barbastelle

Damier de la Succise



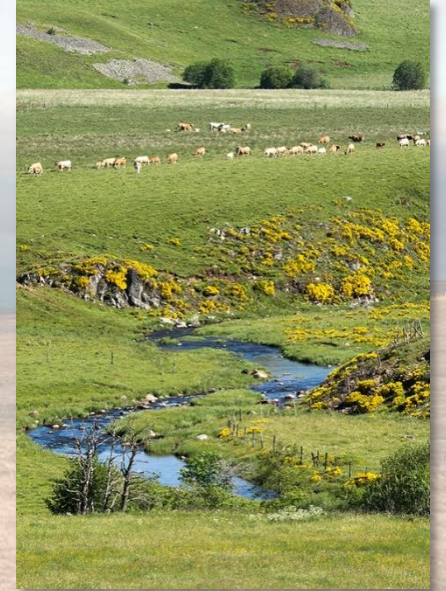
Une richesse reconnue !

> 21 habitats d'intérêt communautaire



Une richesse reconnue !

> 21 habitats d'intérêt communautaire



Une richesse reconnue !

> 21 habitats d'intérêt communautaire



Une richesse reconnue !

> 21 habitats d'intérêt communautaire



Objectifs de conservation (Docob)

- A) Les zones humides, cours d'eau et lacs
- B) Les prairies et landes pâturées
- C) Les habitats forestiers
- D) Les zones rocheuses et éboulis silicieux

➔ Préserver et restaurer ces habitats et leurs espèces associées


Détail des objectifs – Zones humides, cours d'eau et lacs :

- Fonctionnement hydrologique naturel et continuité écologique
- Eaux de bonne qualité physico-chimique et biologique
- Habitats et espèces d'intérêt communautaire en bon état de conservation



Plan d'action (Docob)

1. Amélioration des connaissances et suivis (ACS)
2. Gestion des habitats et des espèces (GHE)
3. Information, sensibilisation et valorisation (ISV)



Contrats agricoles
(MAEC/PAEC)

Charte Natura
2000

Etudes et suivis
(Régie et/ou
sous-traitance)

Contrats forestiers

Concertation

Site internet,
lettre d'info,
sensibilisation...

Contrats NI-NI

Veille
environnementale

Soutien à
d'autres projets

Bilan des actions 2023

- 1. Amélioration des connaissances et suivis (ACS)**
2. Gestion des habitats et des espèces (GHE)
3. Information, sensibilisation et valorisation (ISV)



Suivi Ligulaire de Sibérie

1. Amélioration des connaissances et suivis (ACS)
2. Gestion des habitats et des espèces (GHE)
3. Information, sensibilisation et valorisation (ISV)



➤ Comptage exhaustif sur la station des Roustières

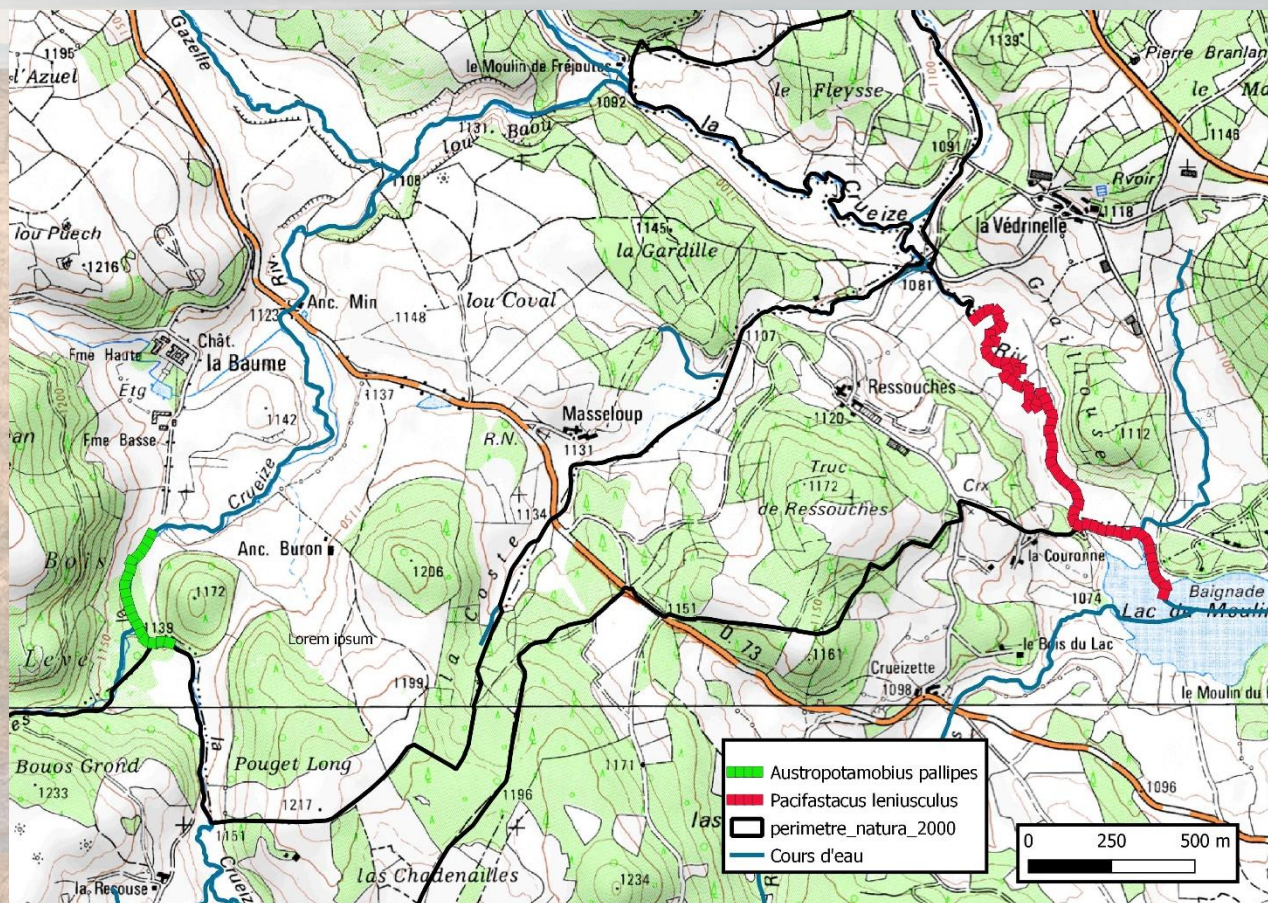
Ligulaire	2019	2020	2021	2022	2023
Nbr tiges fleuries	98	283	227	310	118

➤ Station de Sagno verdo

Ligulaire	2019	2020	2021	2022	2023
Nbr tiges fleuries	1	6	6	5	7
Nbr pieds	3	4	4	4	4



Etude de faisabilité « Ouvrage infranchissable Ecrevisse signal »



1. Amélioration des connaissances et suivis (ACS)
2. Gestion des habitats et des espèces (GHE)
3. Information, sensibilisation et valorisation (ISV)

Problématique : Prolifération de l'Ecrevisse signal en amont du lac du moulinet

Situation : Cours d'eau de la Crueize, commune du Buisson

Objectif : Protéger la population d'Ecrevisse à pattes blanches en amont d'une éventuelle contamination par la peste de l'écrevisse

Outil : Contrat Ni-ni
« Aménagement en faveur d'une espèce d'intérêt communautaire »

Groupe de travail à mettre en place et poursuivre les contacts avec le Bureau d'étude « Saules et eaux »

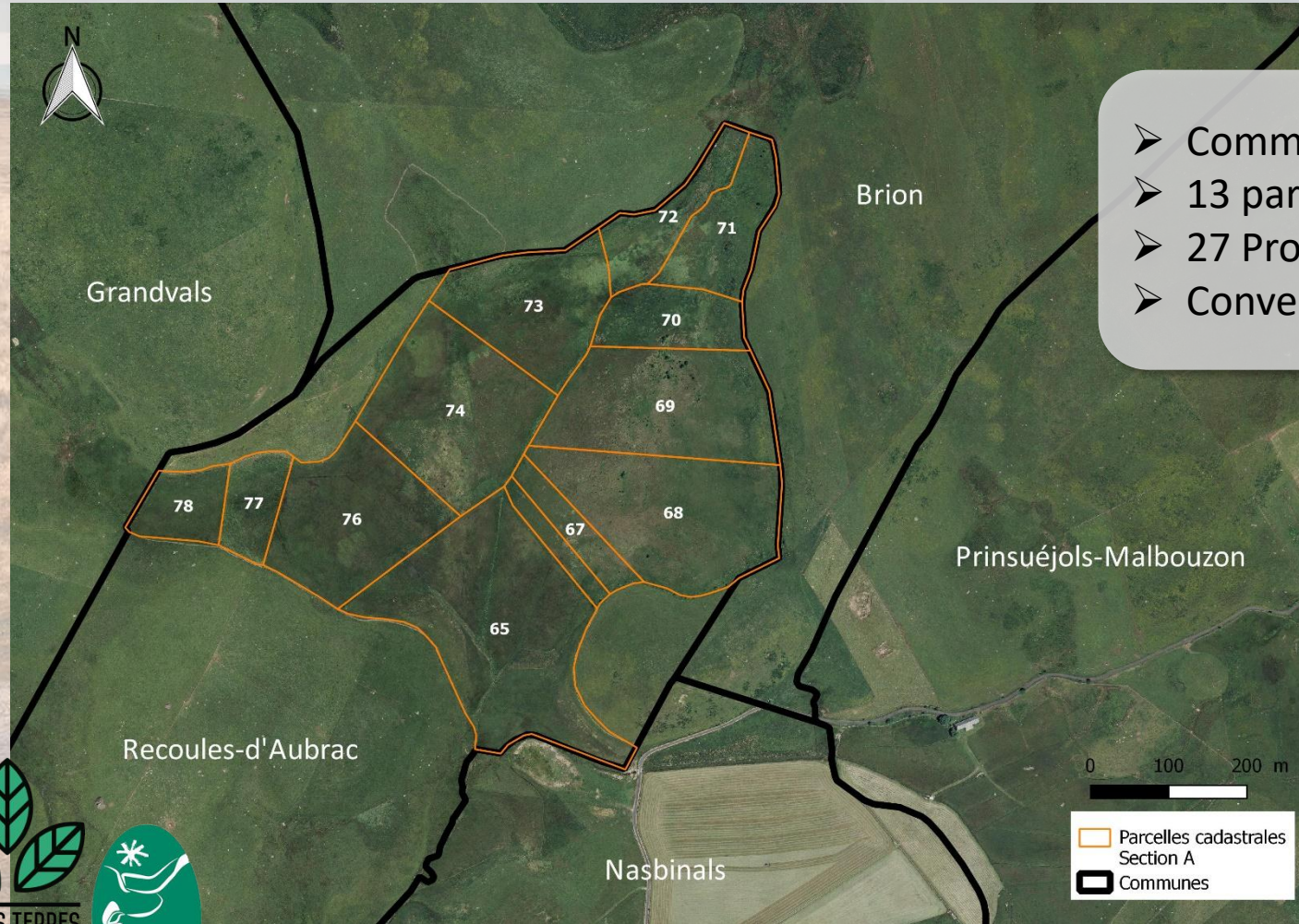
Bilan des actions 2023

1. Amélioration des connaissances et suivis (ACS)
- 2. Gestion des habitats et des espèces (GHE)**
3. Information, sensibilisation et valorisation (ISV)



La Tourbière des Roustières

1. Amélioration des connaissances et suivis (ACS)
2. **Gestion des habitats et des espèces (GHE)**
3. Information, sensibilisation et valorisation (ISV)



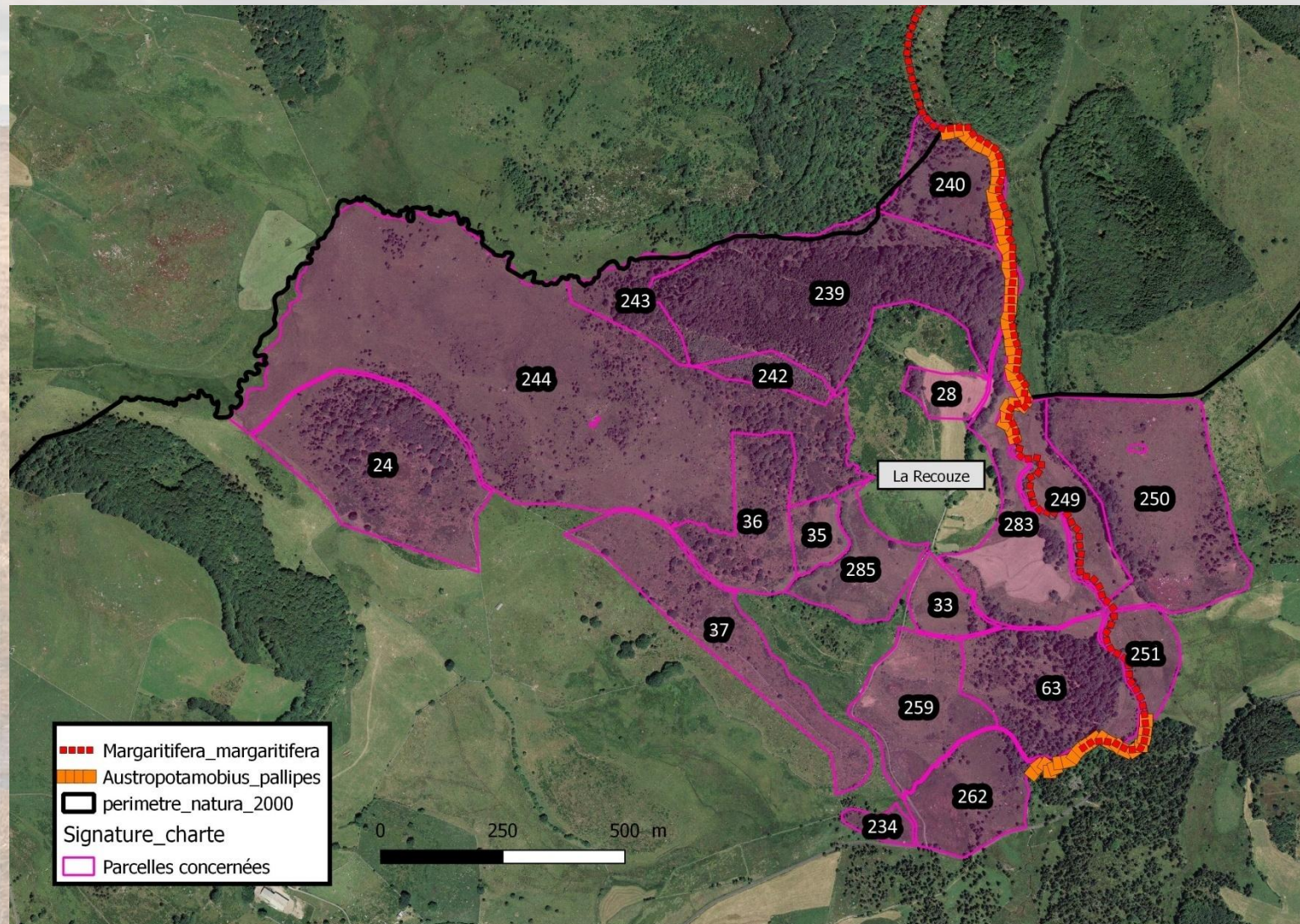
- Commune de Recoules d'Aubrac
- 13 parcelles
- 27 Propriétaires (indivisions)
- Convention PNRA - CCHTA



Parc
naturel
régional
de l'Aubrac

Charte Natura 2000 La Recouse

1. Amélioration des connaissances et suivis (ACS)
2. Gestion des habitats et des espèces (GHE)
3. Information, sensibilisation et valorisation (ISV)



Contexte : **Charte Natura 2000**

Lieu-dit : **La Recousee**

Commune : **Le Buisson**

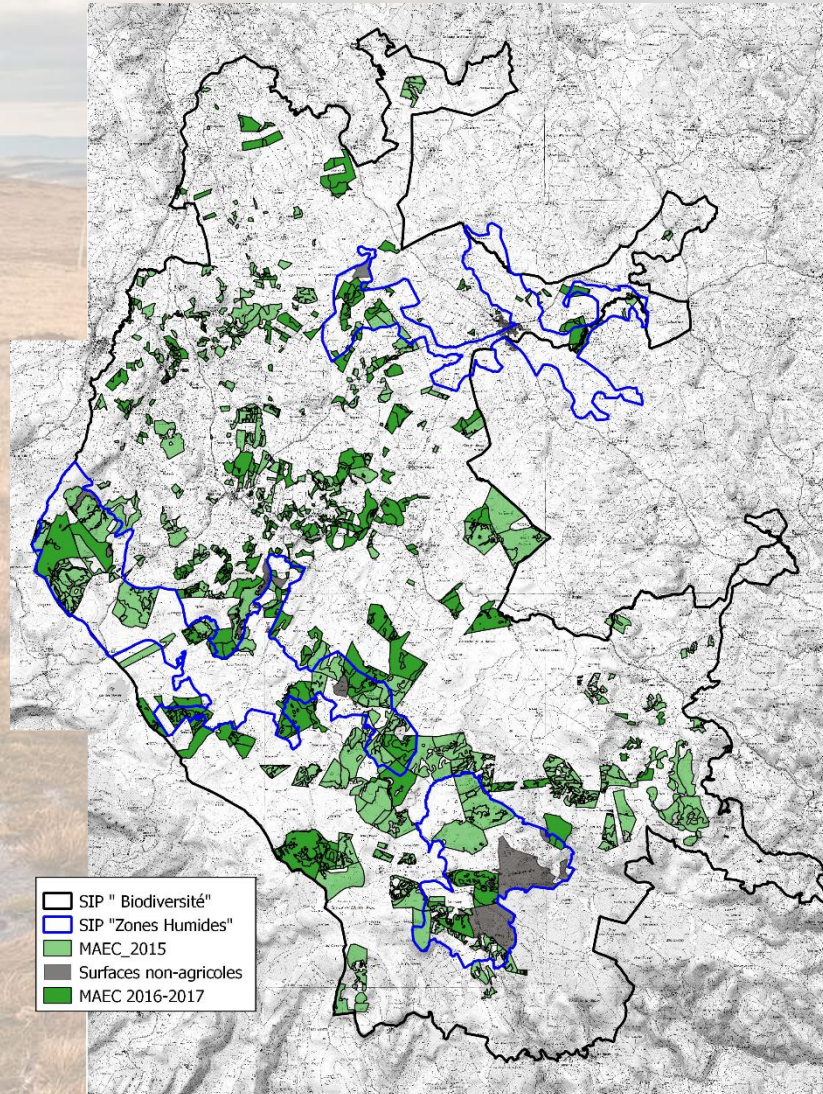
Engagements envisagés : **131 ha**

Accords préalables :
Propriétaire + Agriculteurs bénéficiaires

Intérêts :
-3 Hab d'IC et 3 espèces d'IC
Exonération TFNB

MAEC antérieures à 2023

1. Amélioration des connaissances et suivis (ACS)
2. Gestion des habitats et des espèces (GHE)
3. Information, sensibilisation et valorisation (ISV)



Surface engagée :

- 2015 : **3 300 ha** environ
- 2016/2017 : **2 000 ha** environ

Linéaire engagé (haies et ripisylves) : **6 km** environ

Principales mesures :

- Limitation du chargement pastoral
- Limitation ou interdiction de fertilisation et/ou chaulage sur zones sensibles
- Valorisation de prairies de fauche en bon état de conservation
- Entretien raisonné de haies, alignements d'arbres ou ripisylves

MAEC antérieures à 2023

1. Amélioration des connaissances et suivis (ACS)
2. **Gestion des habitats et des espèces (GHE)**
3. Information, sensibilisation et valorisation (ISV)

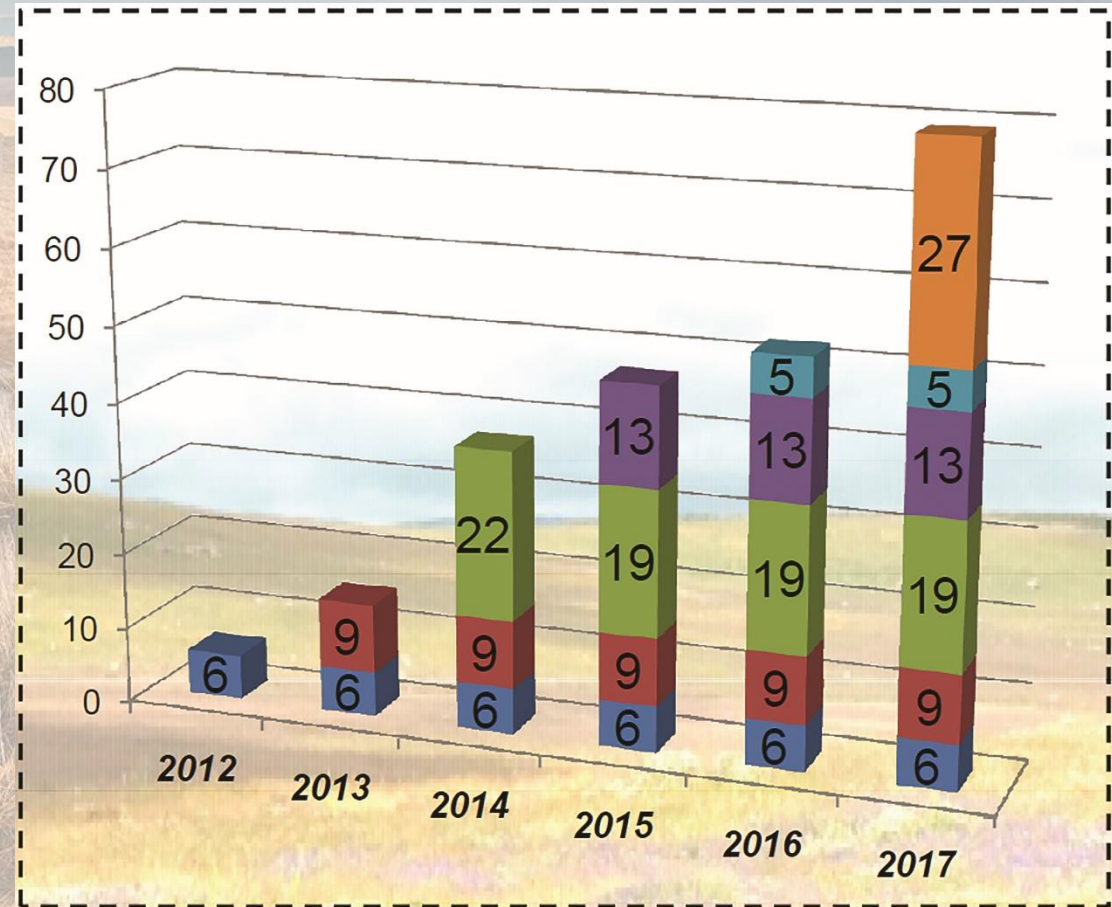
Contrats MAEC antérieurs

79 exploitations signataires

Contrats les plus anciens : **2015**

Contrats les plus récents : **2017**

74 réengagements en 2022



Nouveau programme MAEC 2023-2025

1. Amélioration des connaissances et suivis (ACS)
2. **Gestion des habitats et des espèces (GHE)**
3. Information, sensibilisation et valorisation (ISV)

Bilan PAEC Aubrac lozérien 2015-2017

1. Bilan financier des contractualisation 2015 et 2016/2017 PAEC « Aubrac Lozérien »

	2015	2016	2017	Total
Nombre de contrats MAEC	47	5	27	79
Budget (€) contractualisation	1 659 206,76	192 993,25	926 892,71	2 779 092,72



PAEC AUBRAC OCCITAN

Contexte général

- **2023 : Nouvelle PAC et nouvelle programmation MAEC**
- Objectif des MAEC : maintien et transition vers des pratiques agricoles vertueuses pour l'environnement
- PAEC Aubrac Occitan porté par le PNR de l'Aubrac retenu
- Territoire du PAEC en Lozère = Site Natura 2000 « Plateau de l'Aubrac »



PAEC AUBRAC OCCITAN

Périmètre du projet

Périmètre territoire Lozérien :

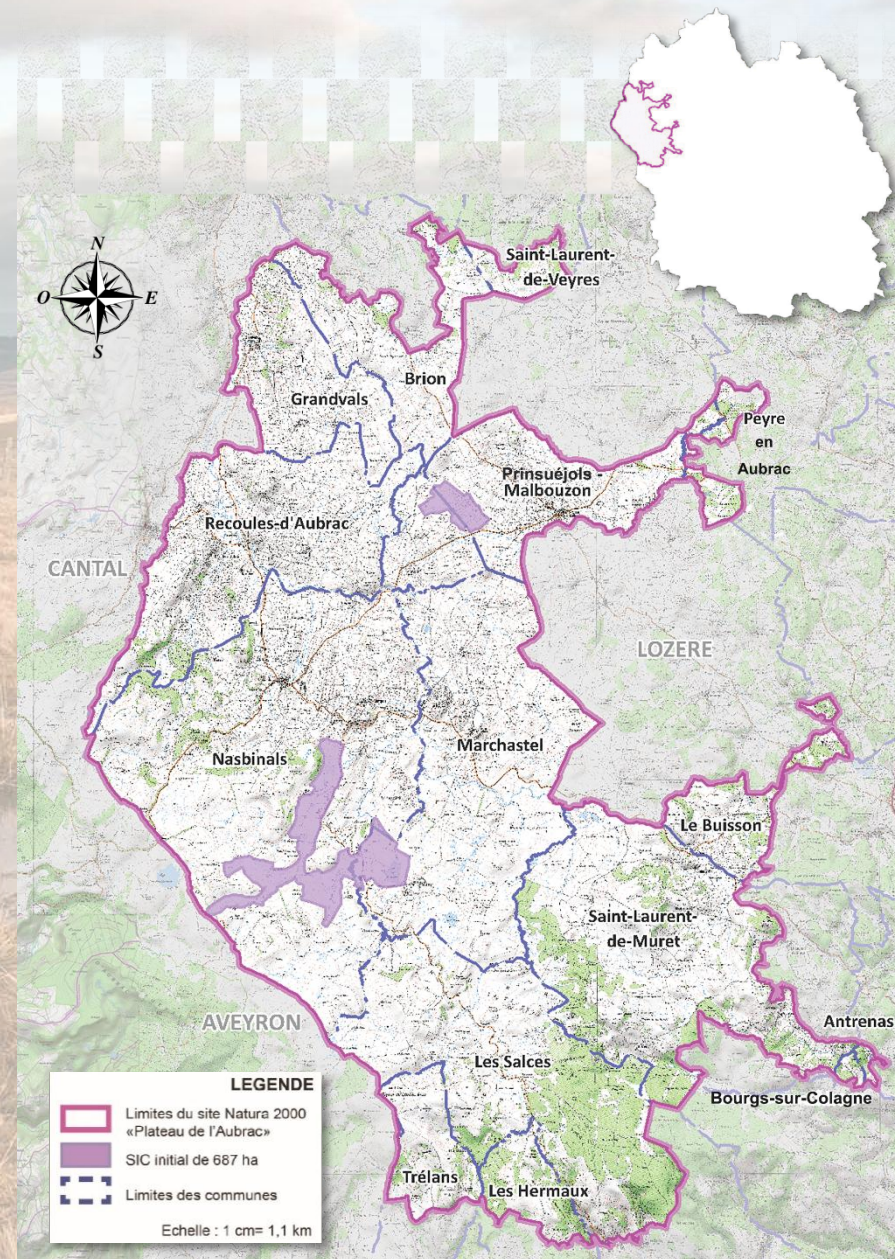
15 communes / 25 475 ha

Identique au périmètre du site Natura 2000

Structure en charge des contrats 48 :

ComCom des Hautes Terres de l'Aubrac

Partenaire agricole = COPAGE



ENJEUX :



- Maintenir les zones humides et les tourbières dans un bon état de conservation
- Maintenir ou améliorer la diversité floristique des prairies de fauche
- Préserver les milieux ouverts de l'intensification ou de l'abandon



PAEC AUBRAC OCCITAN

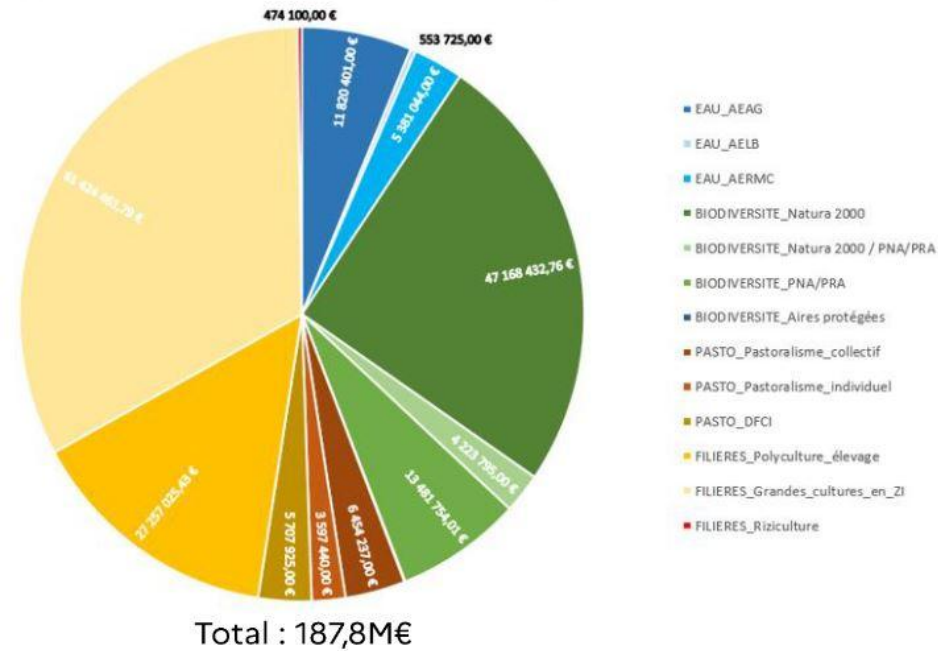
Contexte financier



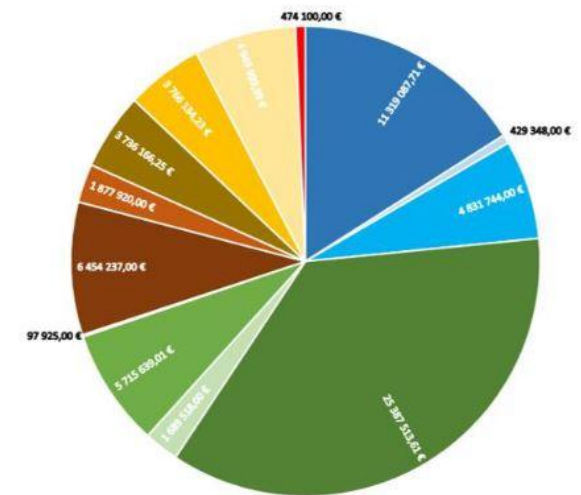

**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

Besoins AAP PAEC 2023

(montants demandés dans les dossiers de candidature, toutes tranches)



Enveloppes disponibles pour PAEC 2023-2025 (maquette régionale)



Total : 71,3M€

PAEC AUBRAC OCCITAN

Contexte financier

AAP DRAAF Occitanie : 150 dossiers déposés à l'échelle de la Région pour la tranche Biodiversité

➔ Réduction des enveloppes + grand nombre de candidatures

Conséquences = enveloppes divisées par 2 sur la Lozère



Réduction du nombre de contrats initialement prévus dans la demande



PRIORISATION :



**SONT PRIORITAIRES après
manifestation d'intérêt:**

PONDERATION

Les exploitations présentant des **Tourbières hautes actives (7110) >1ha**
(Classement des exploitations par importance des surfaces 7110 concernées si ex æquo)

+20 pts

**Les exploitations présentant d'autres **zones humides, d'intérêt
communautaire (IC) ou non (PNA ZH) > 5 ha hors 7110 ou 7110 > 10 ha****
(Classement des exploitations par importance des surfaces 7110 puis ZH concernées si ex æquo)

+15 pts

Les exploitations **installées entre 2018 et nos jours**
(Nouvel installé – Nouveau membre GAEC – Création GAEC – GAEC vers EARL)

+10 pts

Les exploitations d'au moins 15 UGB à l'année****

+5 pts

(Classement des exploitations par importance des surfaces éligibles en habitats d'IC humides et PNA ZH si ex æquo)

NOTE /50 pts



MESURES RETENUES :

- **MHU2 : Préservation des milieux humides - Amélioration de la gestion par le pâturage - 201 €/ha**
- **MHU1 : Préservation des milieux humides - 150 €/ha**
- **PRA1 : Surfaces herbagères et pastorale (SHP) - 51 €/ha**
- **PRA2 : Amélioration de la gestion des SHP - 72 €/ha**

LES GRANDES LIGNES :

Contractualisation sur 3 ans (2023/2024/2025)

Engagement sur 5 ans

Plafond contrats :

5000 € exploitation individuelle

7 500 € GAEC 2 parts ou plus

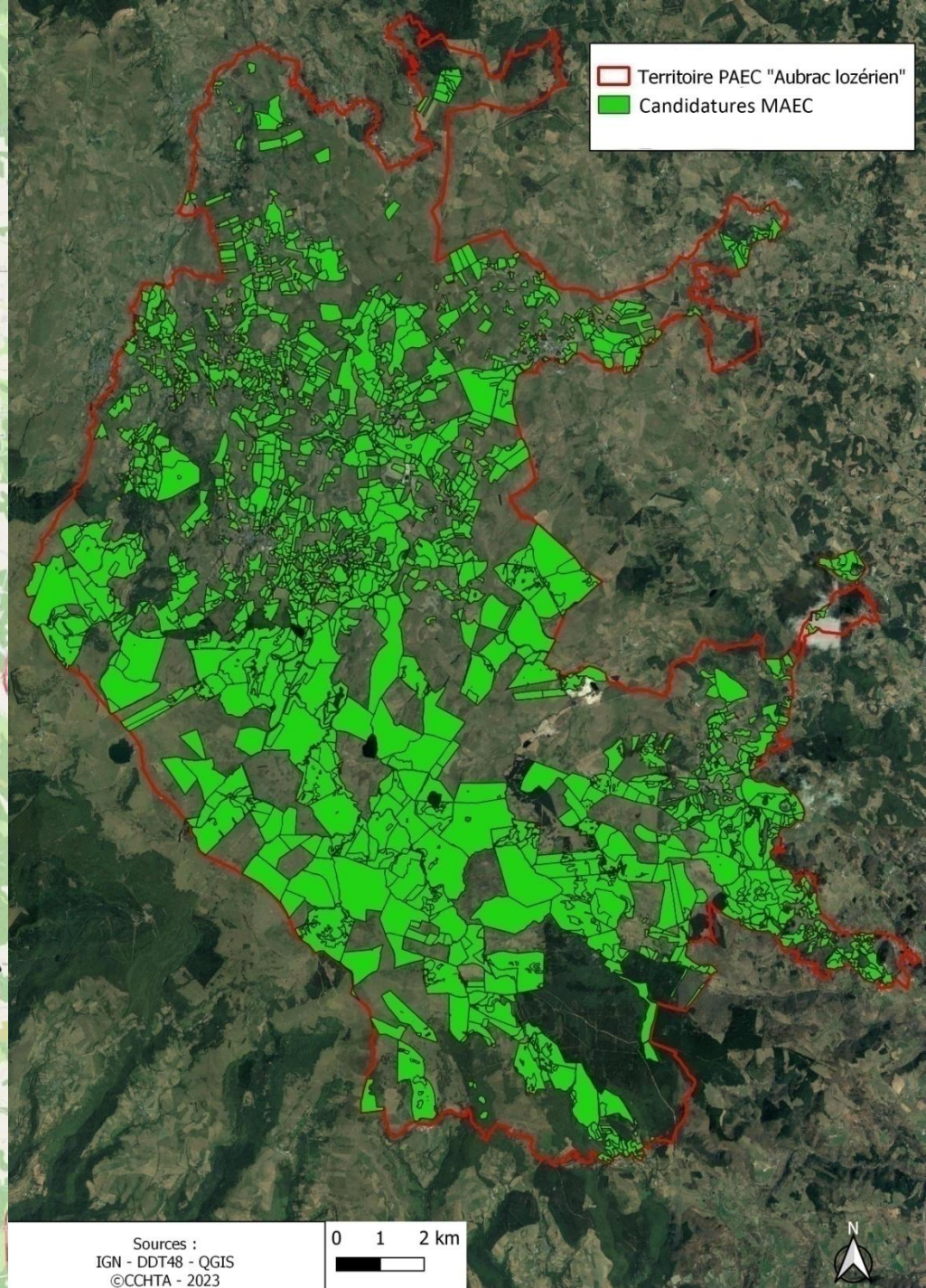
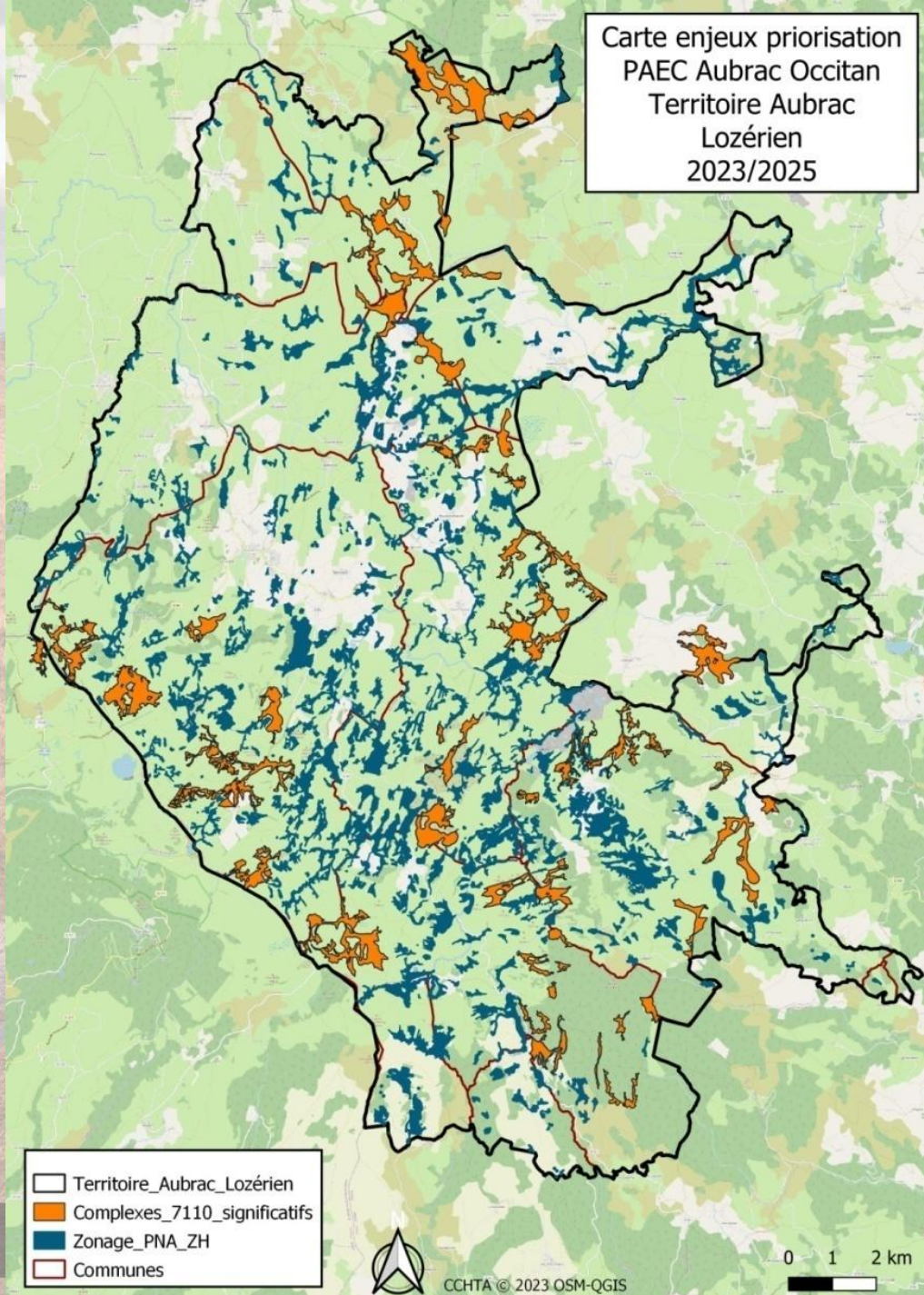
Plafonds surfaciques mesures :

MHU2 – 10 ha individuel – 15 ha GAEC

PRA3 – 30 ha individuel – 45 ha GAEC

- **Diagnostics agro-environnementaux**
 1. Diagnostics écologiques (CCHTA)
 2. Diagnostics agricoles (COPAGE)
- **Rédaction des plans de gestion (CCHTA/COPAGE)**



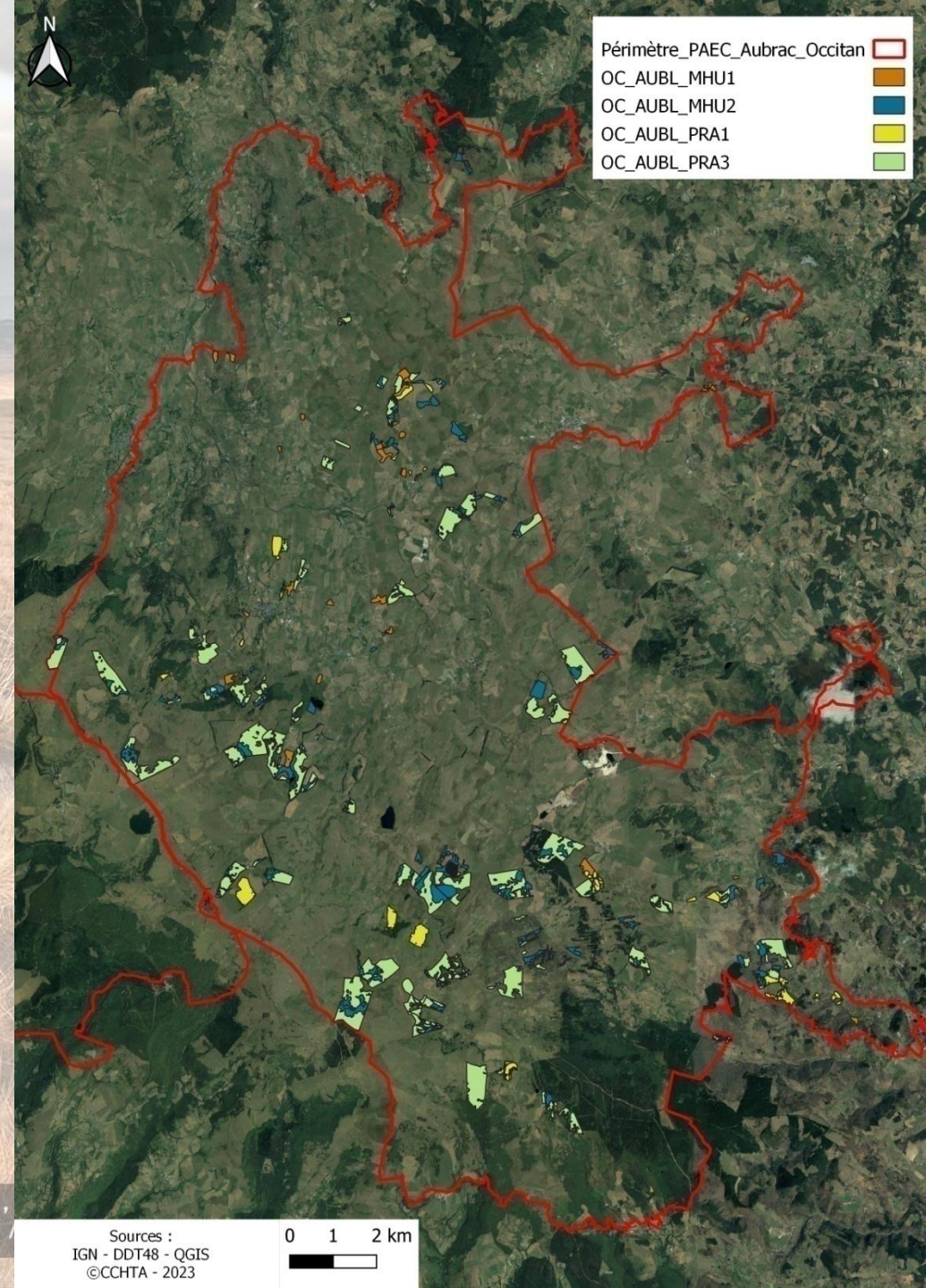


BILAN MAEC 2023 :

- 29 signatures dès 2023
- 400 ha de zones humides engagées en 2023
- Objectif à terme de 90 signatures sur 3 ans

Mesure	MHU2	PRA3	MHU1	PRA1
29 contrats	330 ha	853 ha	69 ha	108 ha

**Soit 718 252 € consommés
(dépassement de 1,03%)**



FORMATIONS :

Une formation sera obligatoire dans les deux premières années du contrat

Via formation VIVEA

Thématiques envisagées :

- Flore indicatrice d'un bon état écologique
- Gestion pastorale / pâturage tournant
- Abreuvement
- Gestion des zones humides
- Usage des antiparasitaires et alternatives



Bilan des actions 2023

1. Amélioration des connaissances et suivis (ACS)
2. Gestion des habitats et des espèces (GHE)
- 3. Information, sensibilisation et valorisation (ISV)**



Supports de communication

1. Amélioration des connaissances et suivis (ACS)
2. Gestion des habitats et des espèces (GHE)
3. Information, sensibilisation et valorisation (ISV)




- Site Internet = Mise à jour régulière
- Bâches Natura 2000 = 2 utilisations
- Réseaux sociaux = Instagram/Facebook
- Lettre d'info n°6 écoutée à 90 %



Evénements, sorties...

- Rando-interprétation Chargés tourisme PNR Occitanie
- Intervention auprès BTSA GEMEAU + GPN
- Animation avec le Collège de St-Chély-d'Apcher

1. Amélioration des connaissances et suivis (ACS)
2. Gestion des habitats et des espèces (GHE)
3. Information, sensibilisation et valorisation (ISV)



Parc
naturel
régional
de l'Aubrac



Proposition pour 2024

1. Amélioration des connaissances et suivis (ACS)
2. Gestion des habitats et des espèces (GHE)
3. Information, sensibilisation et valorisation (ISV)





Propositions pour 2024

ACS	GHE	ISV
<ul style="list-style-type: none">➤ Suivi Ligulaire de Sibérie (3 stations 48)	<ul style="list-style-type: none">➤ PAEC / MAEC 2023-2025	<ul style="list-style-type: none">➤ Projet d'animations avec le Lycée de St-Chély d'Apcher
<ul style="list-style-type: none">➤ Poursuite Inventaire du Damier de la Succise	<ul style="list-style-type: none">➤ Continuité projet des Roustières (Conv PNR)	<ul style="list-style-type: none">➤ Mise à jour SIN2/Site internet/ lettre d'info
<ul style="list-style-type: none">➤ Récolte données « Chat forestier »	<ul style="list-style-type: none">➤ Charte Natura 2000 Pougalyon	<ul style="list-style-type: none">➤ Création de contenu Instagram/Facebook
<ul style="list-style-type: none">➤ Continuité projet des Roustières (Conv PNR)	<ul style="list-style-type: none">➤ Mise à jour DOCOB	<ul style="list-style-type: none">➤ Intervention BTSA GPN et GEMEAU
<ul style="list-style-type: none">➤ Groupe de travail « Campagnol terrestre » (48)	<ul style="list-style-type: none">➤ Groupe de travail « Campagnol terrestre » (48)	<ul style="list-style-type: none">➤ Formations MAEC
	<ul style="list-style-type: none">➤ Dotation aux communes	

MAEC 2024/2025 :

- Objectif signature de 30 nouveaux contrats en 2024 sur l'Aubrac Lozérien
- Perspective de financement supplémentaire via projet « **Contrat territorial Zones Humides** » porté par le PNR Aubrac
- Objectif à terme de **90 contrats sur 3 ans**

1. Amélioration des connaissances et suivis (ACS)
2. Gestion des habitats et des espèces (GHE)
3. Information, sensibilisation et valorisation (ISV)



2024			
Env indicative	Env conso	Env restante	Env restante
328 256,12 €	7 335,24 €	320 920,88 €	97,77%

2025			
Env indicative	Env conso	Env restante	Env restante
291 927,01 €	0,00 €	291 927,01 €	100,00%



Suivi Ligulaire de Sibérie

1. Amélioration des connaissances et suivis (ACS)
2. Gestion des habitats et des espèces (GHE)
3. Information, sensibilisation et valorisation (ISV)

Extrait de la fiche action « Suivi des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire du site (ASC2) :

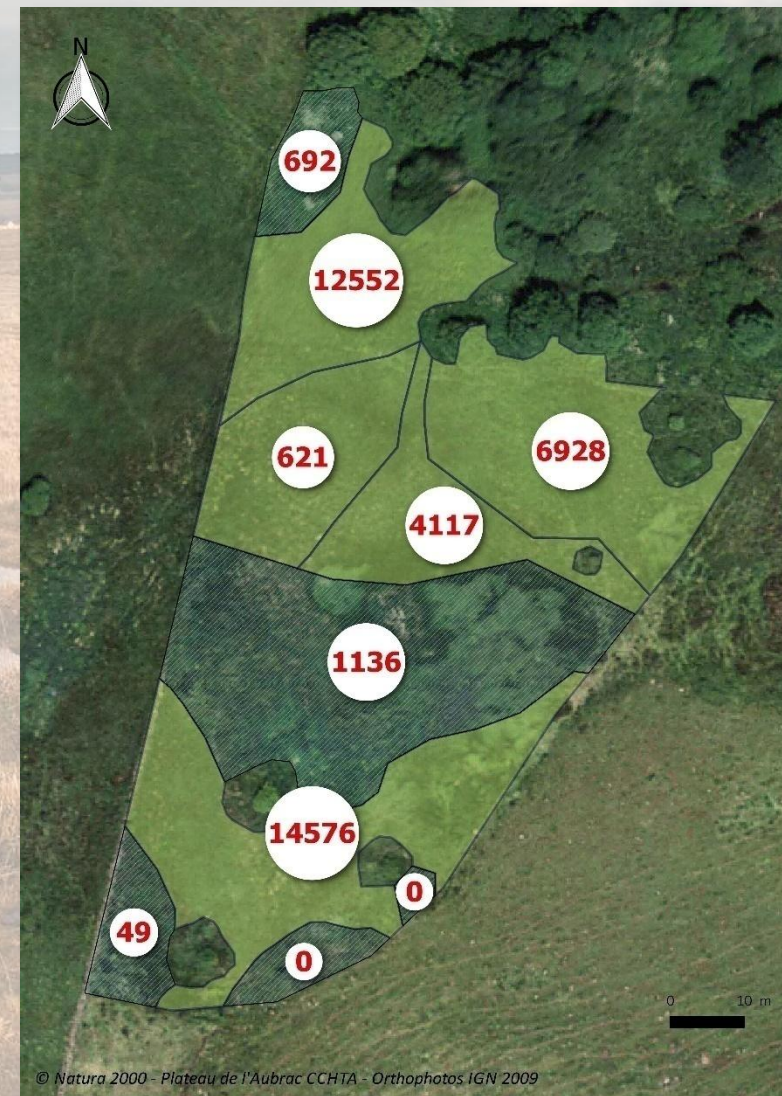
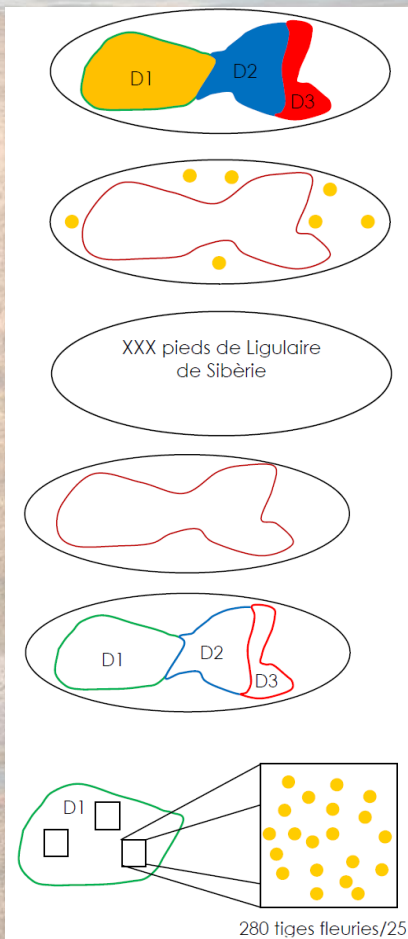
« Suivi des stations connues, évaluation de l'impact de la mise en défens sur les populations. Eventuellement, suivi des stations qui seront découvertes »

- Suivi des 3 stations connues = détecter à temps un éventuel déclin de population. Le cas échéant, être en mesure d'en identifier les causes.
- Suivi spécifique sur la station de Souveyrols



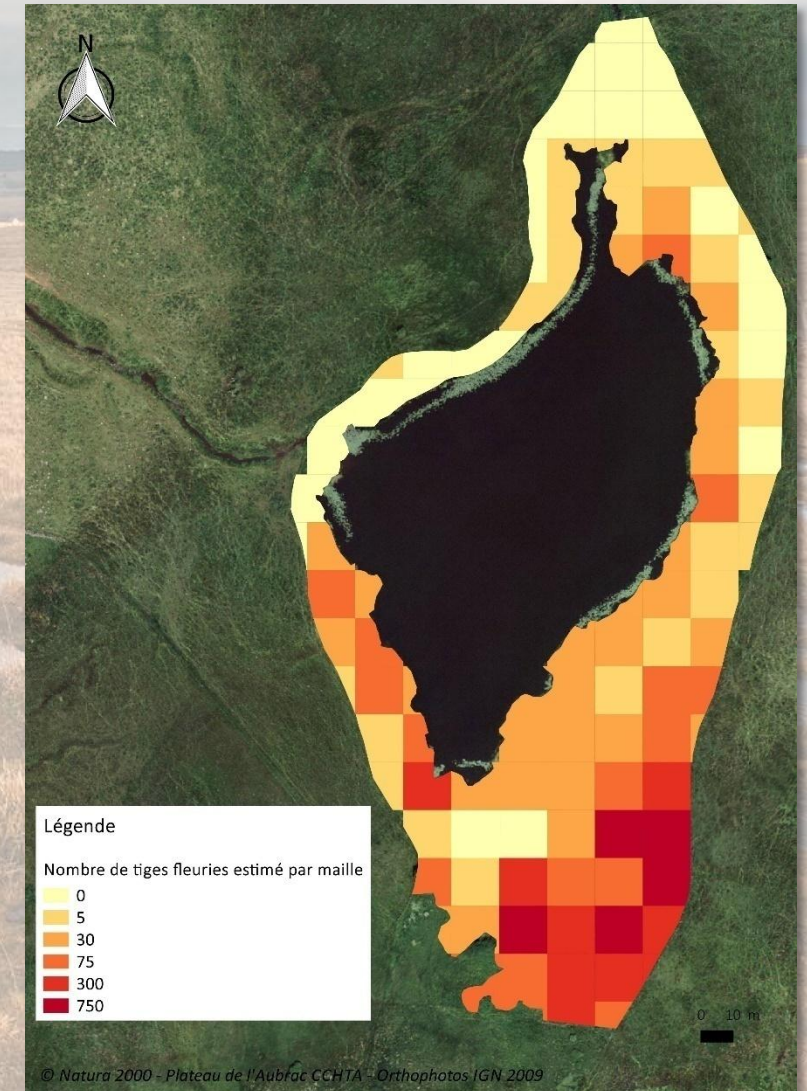
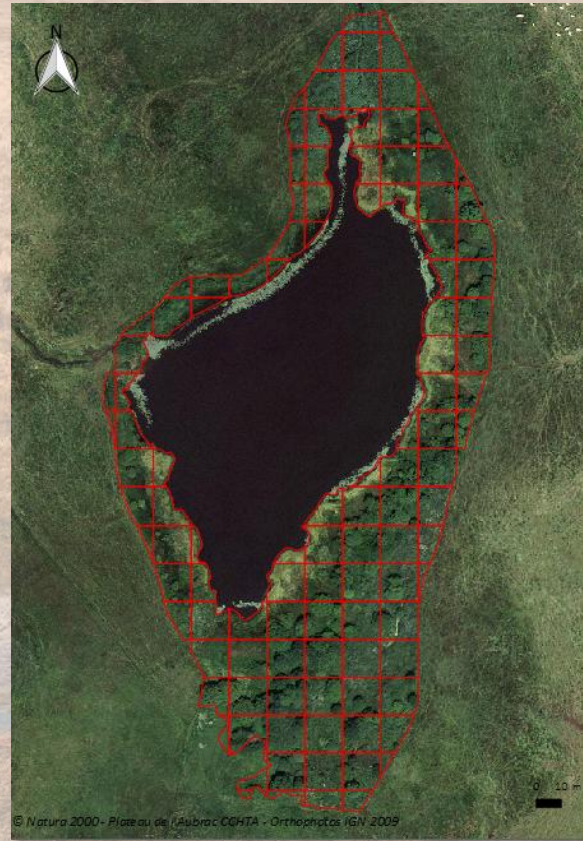
Souveyrols 2019 : 2 protocoles à l'appui

1) Le protocole d'estimation par iso-densité :



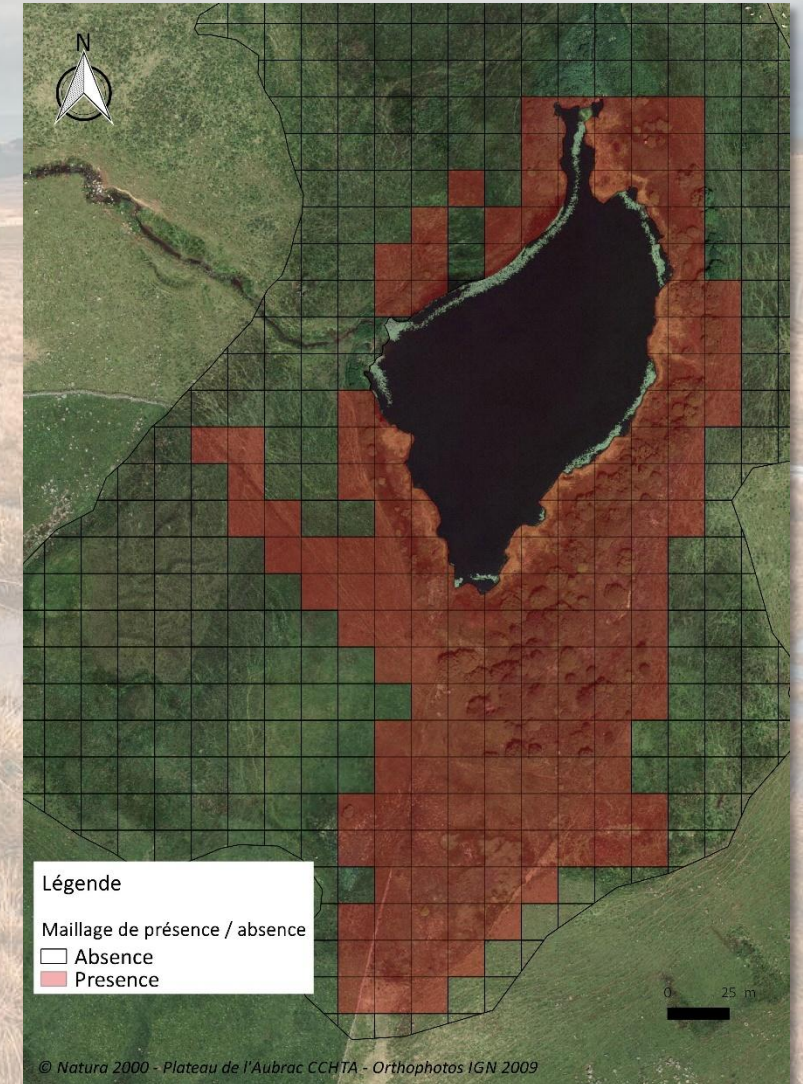
Souveyrols 2019 : 2 protocoles à l'appui

2) Le protocole d'estimation par mailles



Prospection complémentaire

1. Amélioration des connaissances et suivis (ACS)
2. Gestion des habitats et des espèces (GHE)
3. Information, sensibilisation et valorisation (ISV)



Inventaire du Damier de la Succise

1. Amélioration des connaissances et suivis (ACS)
2. Gestion des habitats et des espèces (GHE)
3. Information, sensibilisation et valorisation (ISV)

Réalisation de compléments d'inventaires sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire (ACS1)

- Particularité du Damier : 2 sous-espèces
- Dont l'écotype *Euphydryas aurinia aurinia*, inféodé aux milieux humides, tourbières et zones alluviales

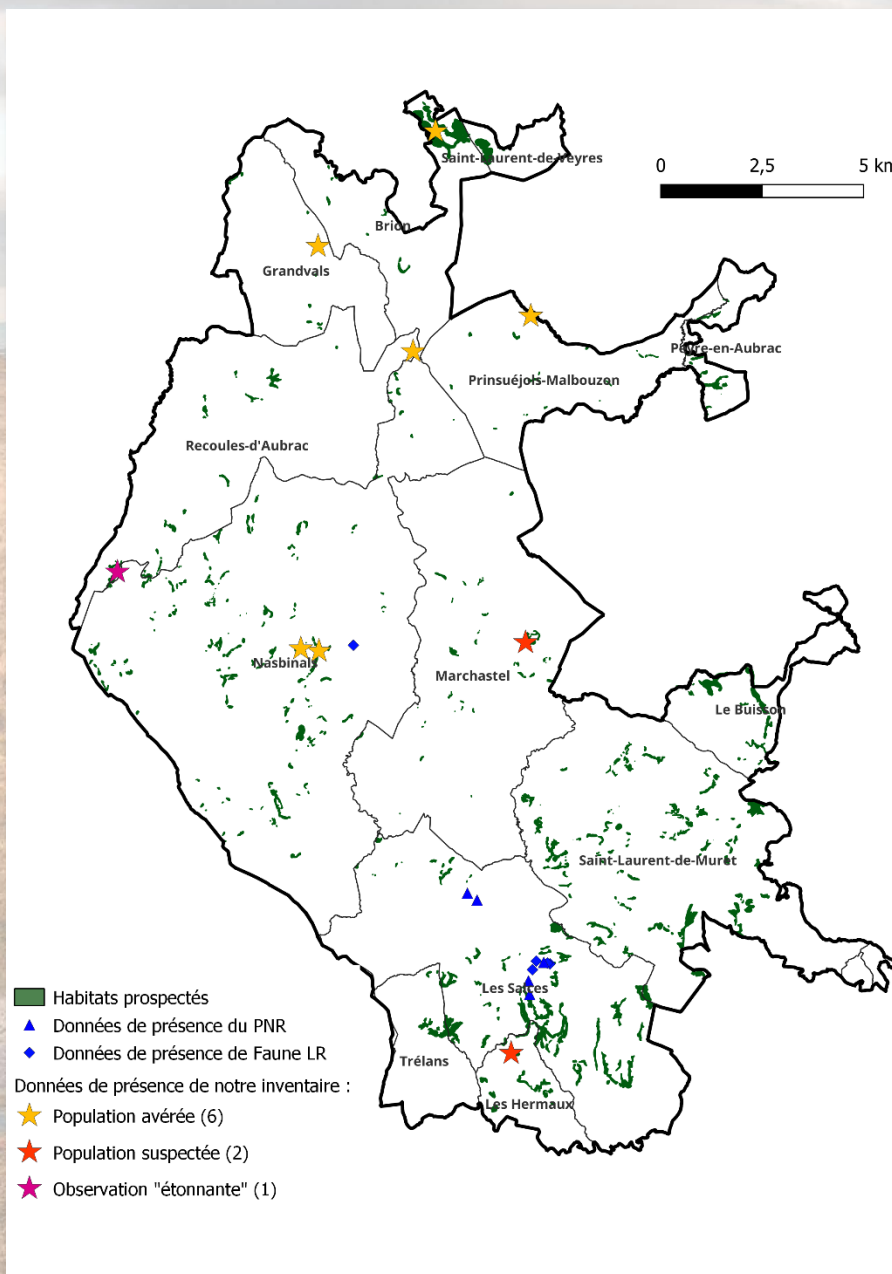
dimanche 23 juin 2019	
Latreille (pont du Bès) / Salces (Les) (48)	
4 Damiers de la succise (<i>E. a. aurinia</i>) (<i>Euphydryas aurinia aurinia</i>)	
François Legendre (ALEPE)	
François Legendre (ALEPE)	
vendredi 29 juin 2018	
bonnecombe (relais des lacs) / Salces (Les) (48)	
1 Damier de la succise (<i>E. a. aurinia</i>) (<i>Euphydryas aurinia aurinia</i>)	
Remarque : ssp aurinia	
François Legendre (ALEPE)	
François Legendre (ALEPE)	
montagne de bonnecombe / Salces (Les) (48)	
2 Damiers de la succise (<i>E. a. aurinia</i>) (<i>Euphydryas aurinia aurinia</i>)	
Remarque : ssp aurinia	
François Legendre (ALEPE)	
François Legendre (ALEPE)	



© H. Bouyon



© S. Richaud



Inventaire du Damier de la Succise

1. Amélioration des connaissances et suivis (ACS)
2. Gestion des habitats et des espèces (GHE)
3. Information, sensibilisation et valorisation (ISV)

Résultats	Résultats
Nbr polygones humides	527
Sites prospectés	170
Nombre de sites positifs	9
Nombre polygones « favorables »	19



Récoltes de données Chat forestier

1. Amélioration des connaissances et suivis (ACS)
2. Gestion des habitats et des espèces (GHE)
3. Information, sensibilisation et valorisation (ISV)



©Pierre Bonnefoy



Dotation Biodiversité



Contexte : 2023

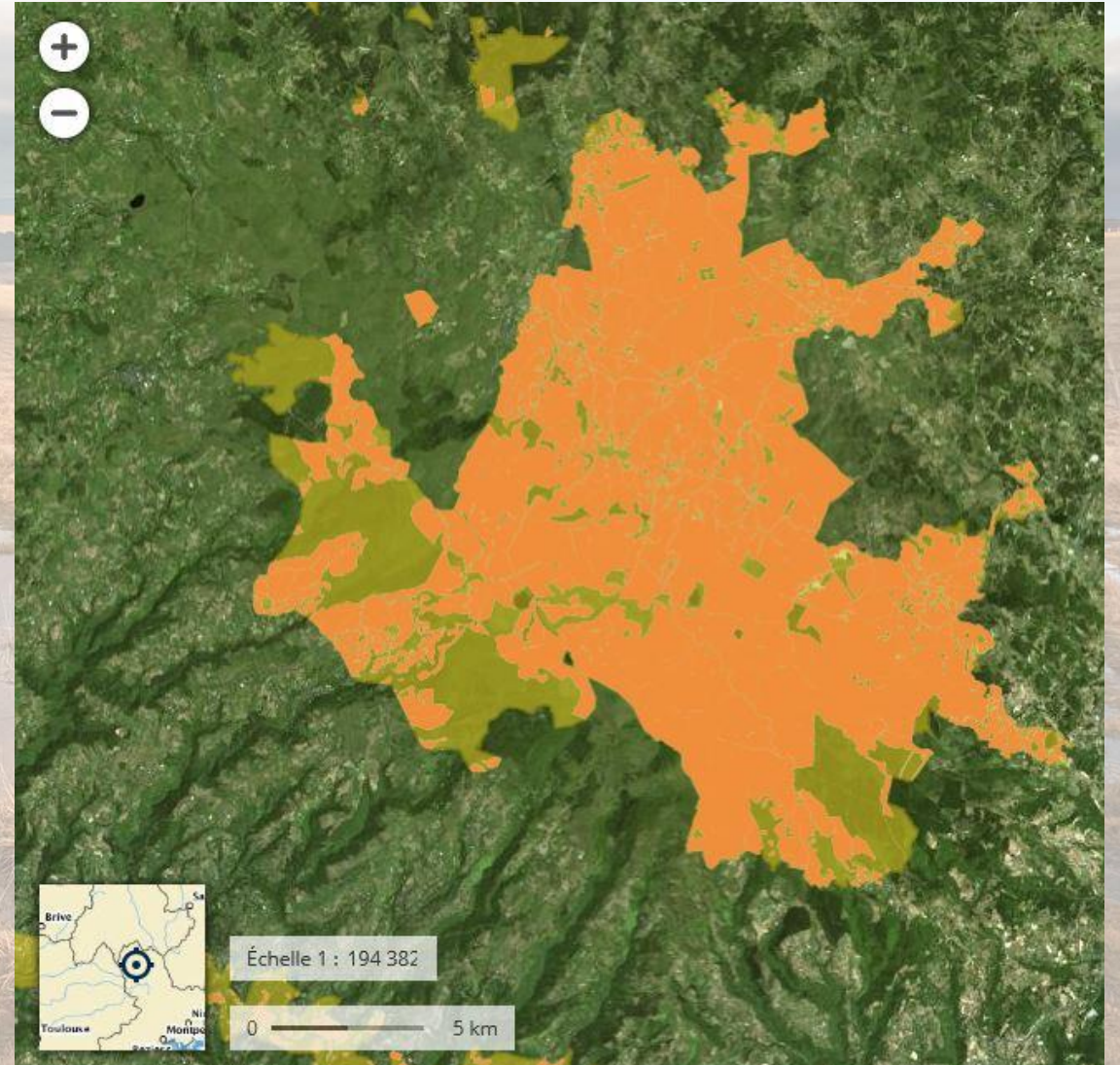
- Dotation communale
- **Budget national de 41,6 M d'euros (x4 en 5 ans)**
- ***Nouvelles communes bénéficiaires*** car intégration des communes PNR

Communes	Dotation (€)
<i>Peyre-en-Aubrac</i>	11 999
Nasbinals	11 857
<i>Bourgs-sur-Colagne</i>	8 926
Recoules-d'Aubrac	6 000
St-Laurent-de-Muret	6 000
Grandvals	6 000
Marchastel	6 000
<i>Les Salces</i>	6 000
<i>Brion</i>	6 000
<i>Les Hermaux</i>	3 000
<i>Prinsuéjols-Malbouzon</i>	3 000
<i>Le Buisson</i>	3 000
<i>Antrenas</i>	3 000
<i>Trélans</i>	3 000

Prairies sensibles

Contexte :

- PAC 2023
- Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE9)
- Parcelles déclarées prairies permanentes/landes/parcours
- Dans périmètres Natura 2000
- Mise à jour de la cartographie en 2023
- Classement interdit retournement



Projets menés par d'autres structures gestionnaires et répondant aux objectifs du Docob



Réseau zones humides - SAGNE 48 (Lozère)

Gestion, restauration, suivi de zones humides



Le réseau Zones humides - SAGNE 48

Appui technique

ponctuel :

Visites-conseils

durable :

Conventions de gestion

Plans de gestion

Etudes fonctionnelles complémentaires
(selon nécessité)

Cellule d'assistance technique ZH
animée par le CEN depuis 2004
(bassin Adour-Garonne)

Suivi des sites et de la gestion

Retours d'expériences

Animation réseau, partages d'infos

Appui aux politiques publiques

Information, coordination

Contribution actions territoriales

Formations, information

Formations techniques

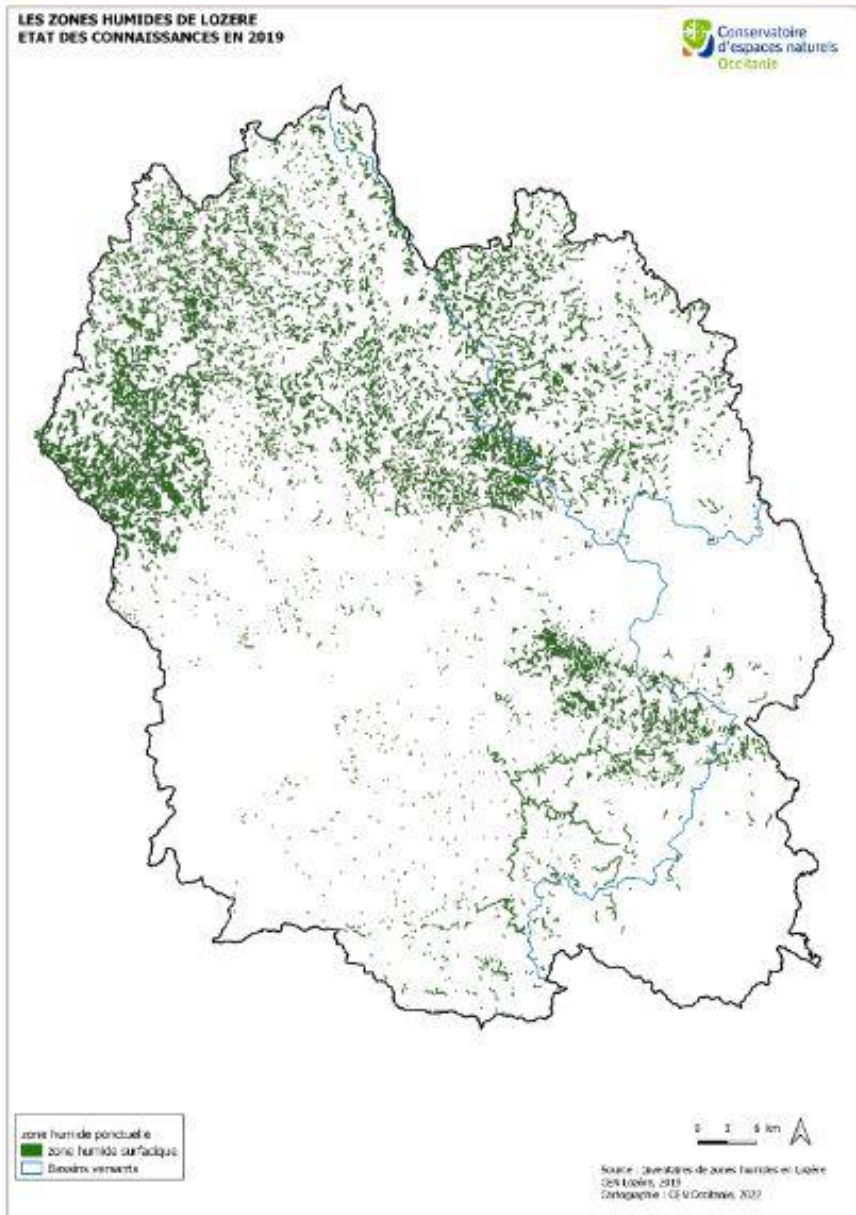
Lettre d'info « Trèfle d'eau »

Sensibilisation, communication

Mise en œuvre de mesures de gestion / travaux de restauration

Programmation, appui mise en œuvre,
encadrement travaux





Hiérarchisation de secteurs d'intervention

Priorisation de zones humides sur la base de :

- critères écologiques (nature et surface de ZH, enjeux patrimoniaux...)
- critères fonctionnels (état de conservation, dégradations)
- approche par territoire / bassin versant

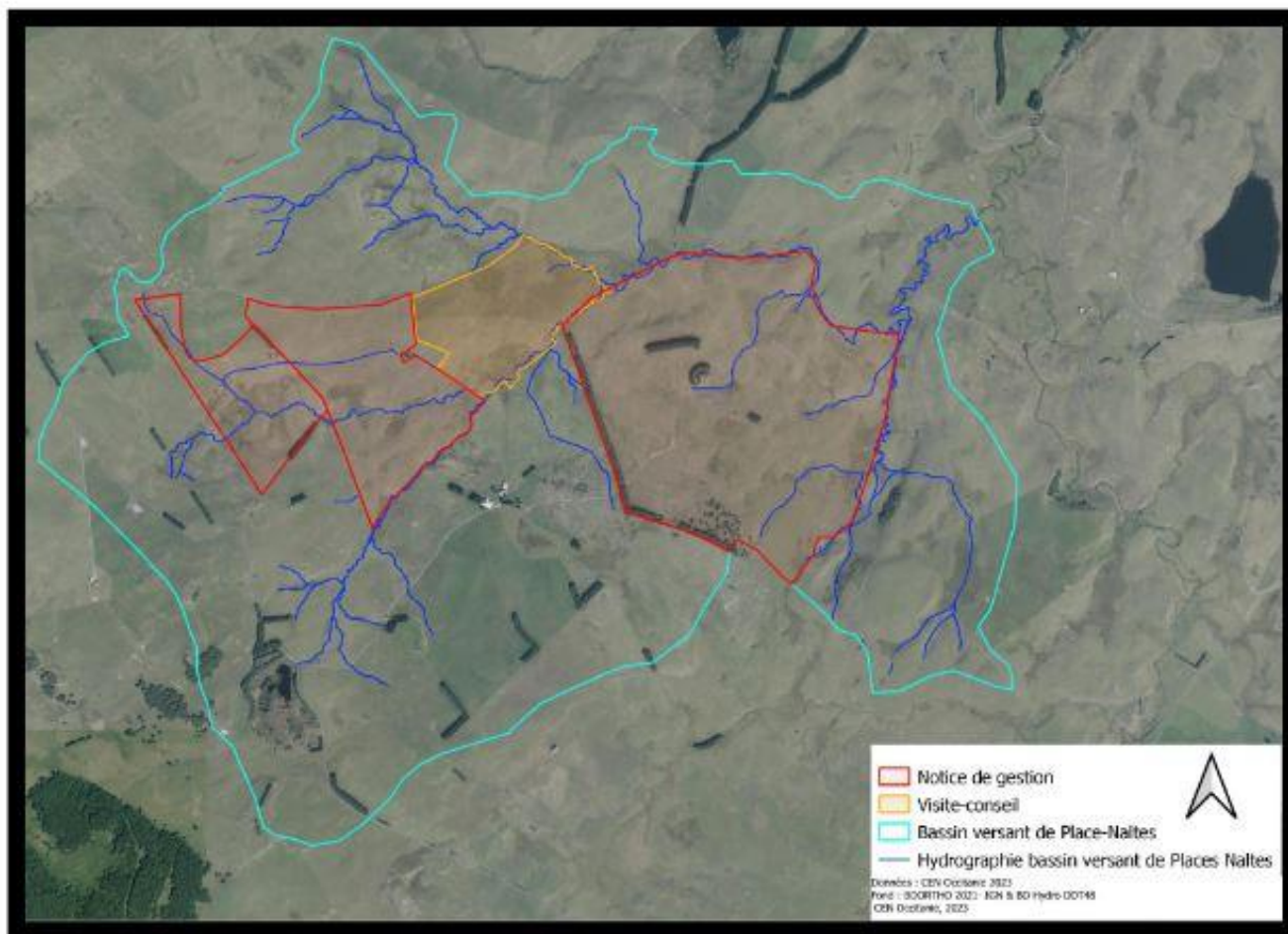
Animation foncière : conventions de gestion

Plans de gestion : connaissance des habitats naturels, faune, flore, définition des enjeux, plan d'actions...



Engagements partagés
Objectifs d'amélioration de l'état
de conservation

Aubrac : exemple du bassin de Places-Naltes



Réalisé en 2023 :

- Démarche coordonnée avec PNR Aubrac et CCHTA (complémentarité Natura 2000)
- Animation foncière sur 50% du bassin versant (hors contractualisation MAEc "ZH" 2023)
- Plans de gestion sur 17 % du bassin versant (210 ha sur 1187 ha)
- 1 visite conseil : 31 hectares (3% bv)
- 3 gestionnaires adhérents au réseau SAGNE48
- Perspectives aménagements et travaux

Actions complémentaires 2023 sur l'Aubrac

SAGNE48

- 1 actualisation de plan de gestion
- 4 visites-conseils
- 1 étude complémentaire préalable à travaux
- 1 animation



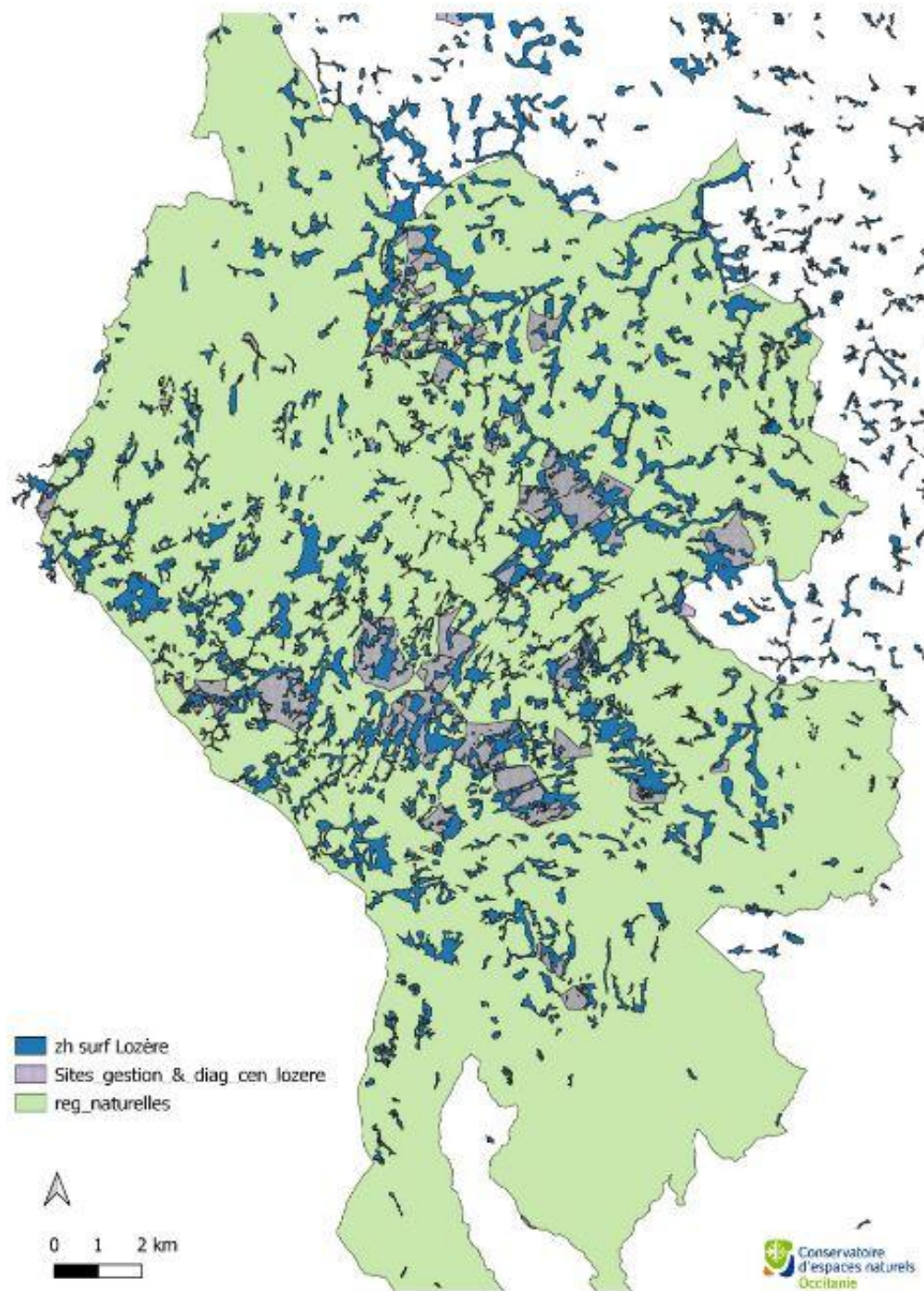
LIFE Biodiv' Paysanne

- 1 actualisation de plan de gestion
- programmation de travaux
- suivi Azuré des mouillères et Gentiane pneumonanthe après travaux (étude en cours)

Réseau Zones humides – SAGNE 48 Plateau de l'Aubrac

36 sites – 30 gestionnaires

1370 ha dont 450 ha de zones humides





Conservatoire
d'espaces naturels
Occitanie

MERCI



@cenoccitanie



Conservatoire d'espaces
naturels d'Occitanie



@CENOccitanie

www.cen-occitanie.org



MERCI !

Crédits photos : R. Dengreville, JP. Montiel, C. Geourjon, R. Monlong

